



Notre-Dame-du-  
**Mont-Carmel**

---

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 818

Avis est par les présentes donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 818 intitulé « Règlement de taxation applicable pour le budget 2022 ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 14 décembre 2021.

---

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier